

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-02-009

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 24
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 2
Nombre de pouvoir(s) : 2

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le treize février deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 6 février 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Arnaud DE MAZENOD, Anabel FOURNIER-FAURE

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Anabel FOURNIER-FAURE pouvoir à Florence CHEUCLE.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Claude TOUILLOUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – VOIE VERTE – DOSSIER GRILLET – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

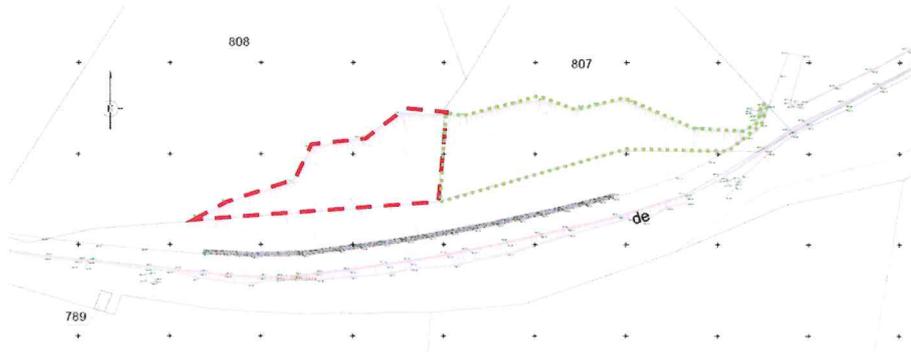
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Publié ou notifié

042-214202566-20250213-2025-02-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025
Publication : 18/02/2025

Suite aux travaux de sécurisation de la falaise aux abords de la voie verte, réalisés par Loire Forez Agglomération, les consorts GRILLET ont signé une promesse unilatérale de vente en date du 20 septembre 2023 au bénéfice de la commune de Saint Marcellin en Forez pour la cession d'une partie de la parcelle cadastrée **G 807** (surface approximative entourée en vert sur le plan ci-dessous).



Les travaux étant terminés, il convient de régulariser ce dossier par l'acquisition d'une partie de la parcelle citée précédemment (détermination exacte de la superficie à acquérir par l'intervention prochaine d'un géomètre).

Par courrier du 28 janvier 2025, Monsieur GRILLET Christian a accepté cette transaction foncière à l'euro symbolique (Monsieur Antoine GRILLET étant décédé le 14/04/2024, nous avons eu un seul retour).

Il est précisé que les frais de géomètre et de rédaction d'actes liés à cette vente seront à la charge de la commune de Saint Marcellin en Forez (l'acte de vente sera rédigé en la forme administrative).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- approuve l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle G 807 située Les Chaumonts à St Marcellin en Forez appartenant à M. GRILLET Christian

- autorise le maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente en la forme administrative ainsi que tous les documents nécessaires et accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 17 FEVRIER 2025

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Claude TOUILLOUX